

Face aux évolutions des attentes des consommateurs, l'interprofession brebis laitières des Pyrénées-Atlantiques s'adapte et rappelle sa représentativité des laitiers et fromagers.

L'interprofession laitière 64 mue et s'adapte à la consommation

Les chiffres sont tombés et confirment la conjoncture récessionnaire. Lors de la dernière campagne 2021-2022, la collecte de lait de brebis du bassin et donc les fabrications, ont baissé 4,5 % par rapport à 2020-2021 (seulement -2,2 % en Occitanie). Ce sont trois millions de litres qui manquent en raison essentiellement du renchérissement des aliments. L'augmentation des charges a été évaluée à 159 euros pour 1 000 litres, soit 10 % supplémentaires sur cette campagne. Entre juin 2021 et 2022, l'indice Ipampa lait de brebis a d'ailleurs pris plus 22,3 % (137,8 en juillet 2022). D'après Sébastien Bouyssière de France Brebis Laitière, la prochaine campagne qui commence dans un mois « ne sera pas meilleure, puisqu'en plus de la conjoncture économique, s'ajoute le facteur climatique ». En effet, la sécheresse de cet été va réduire l'autonomie fourragère, point faible de la plupart des élevages du bassin. La crise économique conjoncturelle associée à une crise structurelle (changement climatique et renouvellement des générations), interroge les opérateurs de la filière.

QUEL AVENIR POUR LA CONSOMMATION ?

Daniel Bordarrampe, éleveur à Méharin et président de




De gauche à droite : Frédéric Nerrière, collège des industriels, Benat Saint-Esteben, collège des coopérateurs et Daniel Bordarrampe, collège des producteurs. ©A. Dazet

L'Interprofession, a tenu à dénoncer la spéculation sur les céréales notamment, « qui elle n'est pas justifiée ». D'autant plus que l'inflation des coûts de production ne concerne pas que les agriculteurs, mais aussi les laiteries qui ont fait face cette année à l'augmentation des prix de l'énergie, des salaires et des emballages « plus 20 % » selon Frédéric Nerrière, directeur de la fromagerie Matocq (Lactalis). Toutefois, les transformateurs craignent avant tout d'être pénalisés par la perte de pouvoir d'achat des consommateurs. Jusqu'alors les tendances de consommation étaient plutôt favorables aux fromages de brebis et de chèvre, par rapport au vache, mais qu'en sera-t-il à l'avenir ? Si tous l'ignorent, force est de constater qu'entre mars 2021 et mars 2022 le consommateur a acheté 7,2 % de fromage (PPNC) pur brebis en moins. Un signal, qui n'a

pas échappé aux laiteries. En effet, elles semblent déjà esquisser des arbitrages. Sur la dernière campagne, par rapport à la précédente (2020-2021), les industriels ont produit 10 % de moins de tomme AOP Ossau-Iraty, préférant orienter les volumes vers des produits frais et des pâtes pressées mixtes (vache-brebis), moins onéreux pour le consommateur. L'interprofession a donc acté, qu'elle orienterait désormais la promotion également vers d'autres produits : les pâtes persillées (Onetik), les pâtes molles (Chaumes), les lactiques (CPLB), les yaourts (Baskalia, Bastidarra), les glaces (Agour) à base de lait de brebis des Pyrénées-Atlantiques. Il y a effectivement lieu de distinguer le lait de brebis du fromage pur brebis. « L'interprofession est au service des tous : les producteurs fermiers, comme les industriels qui se diversifient », rappelle Beñat Saint-Esteben,

représentant du collège des coopérateurs. À l'image de cette évolution, son logo change : les tommes de fromages sont remplacées par une brebis tête noire, une montagne, une goutte de lait et une feuille, le tout vert, pour rappeler la dimension écologique ?

UN QUART DE SMIC POUR LES ÉLEVEURS

La loi Egalim 2 était aussi à l'ordre du jour, bien sûr. « Bien qu'elle arrive dans une période troublée, c'est une opportunité à long terme pour les éleveurs », affirme Daniel Bordarrampe. Il espère qu'ainsi les prix du lait finiront par couvrir les coûts de production. Aujourd'hui, ils ne couvrent même pas l'intégralité des charges courantes. Le lait, les subventions et les ventes d'animaux couvrent certes les charges courantes, les amortissements, les rémunérations des capitaux propres mais à peine un quart de Smic pour la rémunération de l'exploitant. De son côté, Frédéric Nerrière considère que la contractualisation servira de justificatif aux industriels dans les négociations auprès des distributeurs. « Dès cette année, le sujet a été posé sur la table et étendu », relate-t-il. Ce qui ne l'empêche pas de craindre que la variable d'ajustement devienne peut-être le transformateur... 

Anne Dazet